Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ALIMENTATION, DE LA PECHE ET DES AFFAIRES RURALES

Direction Générale de l'enseignement et de la Recherche **Sous-direction de la politique des formations de l'enseignement général, technologique et professionnel** **Bureau Formation des personnels - information** **Adresse 1 ter, avenue de Lowendal - 75700 PARIS 07 SP:** **Suivi par : Agnès Rimbert** **Tél : 01 49 55 51 97** **Fax : 01 49 55 56 17** **Réf. interne :** **Réf. Classement**	**Direction Générale de l'enseignement et de la Recherche** **Inspection de l'enseignement agricole** **Adresse : 1 ter, avenue de Lowendal - 75700 PARIS 07 SP** **Suivi par : Alain Marcoux** **Tél : 01 49 55 52 81** **Fax :** **Réf. interne :** **Réf. Classement**

NOTE DE SERVICE

DGER/POFEGTP/IEA/N2004-2077

Date: 06 juillet 2004

Date de mise en application : septembre 2004

Annule et remplace :

Date limite de réponse :

Nombre d'annexes : 3

Le Ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales

à

Madame et Messieurs les Directeurs régionaux de l'agriculture et de la forêt

Objet : Note de service relative au dispositif national d'appui à la prise de fonction des nouveaux enseignants et formateurs contractuels pour l'année scolaire 2004 - 2005.

Bases juridiques :

Résumé : Dispositif TUTAC applicable à la rentrée 2004

MOTS-CLES : Enseignants, formateurs, contractuels, formation, appui à la prise de fonction

Destinataires	
Pour exécution : Directions régionales de l'agriculture et de la forêt Directions de l'agriculture et de la forêt des DOM Établissements publics nationaux et locaux d'enseignement agricole	Pour information : Administration centrale Inspection générale de l'agriculture Conseil général du GREF Inspection de l'enseignement agricole Unions nationales fédératives d'établissements privés sous contrat Organisations syndicales de l'enseignement agricole public Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole public

Le dispositif TUTAC concerne tous les enseignants et formateurs contractuels recrutés à la rentrée 2004

Le dispositif TUTAC (TUTorat des Agents Contractuels) concerne tous les enseignants et formateurs contractuels *(les agents contractuels d'État, les agents contractuels régionaux et les agents contractuels sur budget d'établissement)* affectés pour la **première fois** dans l'enseignement agricole, en formation initiale, scolaire et par apprentissage, ou en formation professionnelle continue, bénéficiant d'un **contrat de travail à 50 % et plus**. *Ce dispositif ne concerne pas les assistants d'éducation, les vacataires, les personnels détachés de l'EN, les professeurs stagiaires, mais il s'adresse aussi aux conseillers principaux d'éducation contractuels débutants et aux agents contractuels débutants faisant fonction de directeur d'exploitation.*

L'objectif est de permettre à ces agents :

- d'avoir accès, dès la prise de fonction, aux informations nécessaires à l'exercice de leur nouveau métier,

- de bénéficier, sous diverses formes, d'un appui dans leur pratique quotidienne.

Cet accompagnement, reconduit à la rentrée de septembre 2004, se déroulera tout au long de l'année scolaire 2004-2005 et, à l'issue de cette première année, l'agent pourra poursuivre sa formation dans le cadre du dispositif de formation continue des personnels**.** Les agents nommés en cours d'année seront inscrits dès leur recrutement au dispositif TUTAC par leur chef d'établissement.

L'entrée dans le dispositif TUTAC repose sur l'inscription, par le chef d'établissement, de tout nouvel agent débutant dans l'enseignement agricole.

1 - Conformément à la note de service n° 2089 du 30 août 1999 relative à l'accueil des nouveaux agents dans les établissements, il entre dans les fonctions de l'EPLEFPA d'assurer l'accueil et de contribuer à la professionnalisation de tous les personnels. Les nouveaux personnels contractuels inscrits au dispositif TUTAC participent aussi aux actions d'accueil mises en place dans chaque établissement.

Au-delà de cet accueil, les directeurs d'EPLEFPA faciliteront les relations de l'agent :

- d'une part avec les équipes pédagogiques, de direction…, les personnes ressources en informatique, en documentation……,

- d'autre part, avec les divers acteurs intervenant dans le dispositif (délégué GRAF, CNPR, Inspection de l'enseignement agricole).

Les agents concernés par ce dispositif pourront également, avec l'accord de leur supérieur hiérarchique, participer à d'autres actions de formation.

En complément de la prise en charge collective des nouveaux contractuels, les directeurs d'EPLEFPA proposeront, sur la base du volontariat, à un collègue expérimenté, d'apporter un appui sous forme de conseil, d'information.

2 - L'intégration de l'agent dans le dispositif d'accompagnement se concrétisera, dès son arrivée dans l'établissement, par l'envoi au CNPR par la voie hiérarchique de sa fiche d'inscription dûment complétée et visée.

L'inscription au dispositif conditionne :

- La réception de divers documents et informations, notamment,

  - le guide d'accueil dans le dispositif ,

  - le classeur TUTAC,

  - les référentiels correspondant aux formations dans lesquelles l'agent enseigne.

- L'inscription - via Educagri - à un "groupe de pairs", collègues dans la même situation que le nouvel agent, lui permettant d'échanger sur les problèmes rencontrés.

  Le "groupe de pairs" fonctionne durant toute l'année scolaire avec un modérateur dont le rôle est de faciliter et de réguler les échanges ;

- L'accès facilité à l'ensemble des ressources et informations utilisées par la communauté éducative, grâce au "portail" TUTAC sur le site Internet Educagri.

A cet égard et afin de permettre un bon fonctionnement du groupe de pairs et de l'ensemble du dispositif, il est demandé aux directeurs d'EPLEFPA de donner à chaque agent concerné l'accès à un poste informatique relié au réseau Internet dans les conditions telles qu'il puisse d'une part recevoir, rédiger et transmettre des messages et, d'autre part, avoir accès par la navigation sur Internet aux ressources en ligne.

Dans le cadre d'un partenariat avec les autres organismes de formation, la DGER confie au CNPR, la responsabilité de la diffusion du classeur TUTAC, du guide d'accueil dans le dispositif et des référentiels, ainsi que de la création et du suivi du groupe de pairs.

Le suivi du déploiement du dispositif TUTAC est assuré par Jean-louis Authelet (délégué GRAF) pour le bureau FORMINFO (DGER).

Le dispositif TUTAC comporte des regroupements :

Chaque agent concerné par ce dispositif sera invité à **deux** regroupements : un regroupement de pairs et un regroupement disciplinaire.

Un regroupement de pairs

COMMISSION EUROPEENNE
Fonds social européen

Il est organisé conjointement par les SRFD/délégués GRAF et le CNPR. Chaque délégué organise un regroupement de pairs à destination des agents recrutés dans les EPLEFPA de la région administrative concernée. Le regroupement de pairs est une session d'information à initiative régionale dont l'organisation peut éventuellement être interrégionale. Son objet est centré sur les aspects transversaux du métier : le travail en équipe, la participation aux diverses activités de l'établissement et la prise en compte de ses missions, les droits et devoirs, l'organisation du système éducatif de l'enseignement agricole.

Ce regroupement d'une durée d'un jour et demi aura lieu durant les deux semaines 42 et 43.

A l'occasion du regroupement de pairs et à destination des formateurs un module spécifique « formation professionnelle et apprentissage » sera organisé sur une demi journée ; centré sur les spécificités des formations dispensées en CFA et CFPPA et plus particulièrement la pédagogie de l'alternance et les questions relatives à l'individualisation de la formation. Ce module spécifique est partie intégrante du programme « PRIMO », action cofinancée par l'Etat et le FSE, « regroupement disciplinaire pour les enseignants-formateurs ».

Un regroupement disciplinaire

Il est organisé par les SRFD/délégués GRAF et animé par l'inspection de l'enseignement agricole. Son objet est centré sur les aspects didactiques liés à la discipline : la mise en œuvre des référentiels, les adaptations de connaissances liées à ces référentiels, les pratiques pédagogiques et les modalités d'évaluation spécifiques à la discipline ou sur l'exercice des missions.

Ce regroupement d'une durée de 5 demi journées aura lieu la semaine 49.

L'attention des chefs d'établissement est attirée sur l'importance de l'identification rapide et précise des personnels concernés.

Ils transmettront donc, **dans les meilleurs délais**, les fiches suivantes au CNPR :

- l'original par voie hiérarchique (via chef d'établissement et SRFD)

- une copie directe (via chef d'établissement seulement) pour une prise en compte rapide de l'inscription par le CNPR (fax ou voie télématique sont à privilégier).

Une copie sera remise à l'agent concerné.

La Chargée de la Sous-Direction,

Brigitte FEVRE

ANNEXE 1
Fiche d'inscription
Dispositif national d'appui à la prise de fonction des nouveaux contractuels (ACE, ACR, ACB)
à remplir avec le plus grand soin

Établissement d'affectation en 2004-2005

Région :

Établissement (cocher la bonne case) : LEGTA □ LPA □ CFPPA □ CFA □

Préciser si nécessaire :
Site de : _____ Antenne de : _____

Adresse complète :

Code postal : Ville :

Tél. : Fax :

Agent

Nom (en lettres capitales) : Homme □ Femme □

Prénom :

Date de naissance :

Type de contrat : ACE □
ACR □
ACB □
Agent éligible PRIMO oui □ non □

Date d'entrée dans l'enseignement agricole :
Diplôme le plus élevé :
Date d'obtention :

Activités confiées durant la présente année scolaire (2004-2005)

Disciplines enseignées ou fonctions assurées	Classes et options ou cycle de formation	Cadre d'activité (apprentissage/scolaire/ formation continue)	Nombre d'heures et % d'activité (conforme au contrat de travail)

ANNEXE 2

Regroupements disciplinaires 2003-2004

Nom : **Prénom :** **Établissement :**

Cocher **le champ disciplinaire choisi**, en indiquant en **1** le choix et en **2** le vœu par défaut

Biochimie, génie biologique et technologie alimentaire		
Biologie, écologie		
Documentation		
Éducation Physique et Sportive		
Éducation socioculturelle		
Génie des procédés des industries agricoles et agroalimentaires	option A : génie industriel alimentaire	
	option B : génie alimentaire	
Histoire et géographie		
Ingénierie de formation		
Langues vivantes	allemand , anglais, espagnol, italien	
Lettres modernes		
Mathématiques		
Physique et chimie		
Productions spécialisées	option A : aquaculture	
	option B : animalerie	
	option C : hippologie	
S et T agronomiques	option A : productions animales	
	option B : productions végétales	
	option C : productions horticoles	
S et T de la vigne et du vin		
S et T des agroéquip. et des équip. des aménagements hydrauliques	option A : agroéquipements	
	option B : équipements des aménagements hydrauliques	
S et T des aménagements de l'espace	option A : aménagement paysager	
	option B : aménagement forestier	
	option C : gestion et aménagement des espaces naturels	
Sciences économiques et sociales, et gestion	option A : sciences éco. et gestion de l'entreprise	
	option B : sciences économiques et gestion commerciale	
	option C : sciences éco. et gestion de l'environnement	
	option D : sciences éco. et économie familiale et sociale	
	option E : sciences éco. et techniques comptables, bureautique	
Techno informatiques et multimédia (TIM)		
Transformation et sécurité des aliments		

Signature de l'agent **Signature du chef d'établissement** **Signature du SRFD**

ANNEXE 3

Liste des formations

Nom : **Prénom :** **Établissement :**

(Cocher les formations dans lesquelles le formateur ou l'enseignant intervient)

50A1		4° et 3° préparatoires à projet professionnel	
50A2		4° et 3° technologiques	
50C1	CAPA	Maréchalerie	
52K1	CAPA	Ouvrier de conduite de machine automatisée de fabrication (OCMAA)	
52J4	CAPA	Ouvrier polyvalent de fabrication de produits alimentaire (OPFPA)	
52J3	CAPA	Ouvrier polyvalent du travail industriel des viandes (OPTIV)	
50B1	CAPA	Production agricole, utilisation des matériels	
50C2	CAPA	Productions horticoles	
50D2	CAPA	Services en milieu rural	
50E1	CAPA	Soigneurs d'équidés.	
50E2	CAPA	Travaux Forestiers.	
50D1	CAPA	Travaux paysagers	
50B2	CAPA	Vigne et vin	
52K3	CAPA-UC	Cultures de plein champ	
52K4	CAPA-UC	Entretien de l'espace rural	
52L1	CAPA-UC	Palefrenier-soigneur	
52K2	CAPA-UC	Productions horticoles spécialité productions florales et légumières.	
52L2	CAPA-UC	Productions horticoles spécialités productions fruitières et pépinières	
52L3	CAPA-UC	Travaux forestiers	
52L4	CAPA-UC	Travaux paysagers	
52G2	CAP	Agent de la qualité de l'eau	
52G3	CAP	Conduite d'engins de travaux publics	
52H1	CAP	Fleuriste	
52J1	CAP	Gestion des déchêts et propreté urbaine	
52H2	CAP	Maritime de conchyliculture	
52H3	CAP	Mécanicien en matériels de parcs et jardins	
52H4	CAP	Sellier / harnacheur	
52G4	CAP	Tonnellier	
52J2	CAP	Vente / relation clientèle	
50U1	BEPA	Entretien et aménagement des espaces naturels et ruraux	
50V1	BEPA	Productions horticoles	
50V2	BEPA	Activités hippiques	
50W2	BEPA	Agriculture des régions chaudes	
50X1	BEPA	Agroéquipements	
50X2	BEPA	Aménagement de l'espace	
50Y1	BEPA	Animalerie	
50Y2	BEPA	Conduite de productions agricoles	
50Z1	BEPA	Exploitation spécialité élevage canin et félin.	
50Z2	BEPA	Productions aquacoles	
51A1	BEPA	Services	
51A2	BEPA	Transformation	

51B1	BEPA	Travaux forestiers	
50T2	BEP	Industries chimiques et traitement des eaux	
50T1	BEP	Vente / action marchande	
51D1	BPA 5-UC	Agricole et maritime - productions aquacoles	
52B1	BPA 5-UC	Chef d'entreprise OHQ en jardins et espaces verts	
51C1	BPA 5-UC	Chef d'entreprise ou ouvrier hautement qualifié en travaux forestiers	
52B2	BPA 5-UC	Chef d'exploitation ou ouvrier hautement qualifié en élevages spécialisés	
51B2	BPA 5-UC	Chef d'exploitation ou ouvrier hautement qualifié en grandes cultures	
51C2	BPA 5-UC	Chef d'exploitation ou ouvrier hautement qualifié en horticulture	
52B3	BPA 5-UC	Chef d'exploitation ou ouvrier hautement qualifié en viticulture	
52B4	BPA 5-UC	Chef d'exploitation polyculture-élevage	
51E2	BP 4-UC	Agroéquipements	
52A2	BP 4-UC	Industries agroalimentaires	
51D2	BP 4-UC	Productions horticoles	
52A5	BP 4-UC	Responsable d'exploitation agricole (REA)	
52A4	BP 4-UC	Technicien de recherche développement (TRD)	
51E1	BP 4-UC	Travaux forestiers	
52A3	BP 4-UC	Travaux paysagers	
52A1	BP	Fleuriste	
50G3	BAC PRO	Agroéquipement	
50L2	BAC PRO	Bio-industries de transformation	
50G1	BAC PRO	Chantiers forestiers	
50H2	BAC PRO	Conduite et gestion de l'élevage canin et félin.	
50F2	BAC PRO	Conduite et gestion de l'exploitation agricole	
50L1	BAC PRO	Cultures marines	
50J2	BAC PRO	Productions aquacoles	
50K1	BAC PRO	Productions horticoles	
50P1	BAC PRO	Technicien Conseil Vente en Animalerie (TCVA)	
50N1	BAC PRO	Technicien vente et conseil-qualité en Produits Alimentaires	
50G2	BAC PRO	Technicien Conseil Vente en Produits Horticoles et de Jardinerie	
50N2	BAC PRO	Technicien Vente et conseil-qualité en Vins et Spiritueux (TCVS)	
50P2	BAC PRO	Travaux paysagers	
50G4	BAC PRO EN	Commerce	
50H1	BAC PRO EN	Comptabilité	
50J1	BAC PRO EN	Maintenance et exploitation des matériels agricoles de travaux publics, de parcs et jardins	
50M2	BAC PRO EN	Productique bois	
50K2	BAC PRO EN	Secrétariat	
50P3	BAC PRO EN	Vente / représentation	
50N1	BTA	Aménagement de l'espace - gestion faune sauvage	
50N2	BTA	Commercialisation et services	
50M2	BTA	Production - polyculture/élevage en région chaude	
50R1	BAC TECHNO	Sciences et technologies de l'agronomie et de l'environnement (STAE)	
50P5	BAC TECHNO	Sciences et Technologies de Laboratoires (STL)	
50R2	BAC TECHNO	Sciences et technologies du produit agroalimentaire (STPA)	
50P6	BAC TECHNO	Sciences et Technologies Tertiaires (STT)	

52M1	Seconde	Générale et technologique	
50F1	Bac S	1ère S	
50P4	Bac S	Terminale biologie-écologie/territoire-citoyenneté/TPE.	
52C5	BTSA	Aménagements paysagers	
52D1	BTSA	Analyse et conduite de systèmes d'exploitation	
52D2	BTSA	Analyses agricoles biologiques et biotechnologiques	
52D3	BTSA	Développement de l'agriculture des régions chaudes.	
52E3	BTSA	Génie des équipements agricoles	
52D4	BTSA	Gestion et maîtrise de l'eau	
52D5	BTSA	Gestion et protection de la nature	
52E1	BTSA	Gestion forestière	
52E2	BTSA	Industries agroalimentaires	
52E4	BTSA	Productions animales	
52E5	BTSA	Productions aquacoles	
52F1	BTSA	Production horticole	
52F2	BTSA	Services en espace rural	
52F3	BTSA	Technico-commercial	
52F4	BTSA	Technologies végétales	
52G1	BTSA	Viticulture-oenologie	
52C3	BTS EN	Action commerciale	
52C4	BTS EN	Commerce international	
52M2	CQ DAPA	Certificat de qualification pour les distributeurs et applicateurs de produits antiparasitaires	
52M3	Prépa	Classes préparatoires post BTSA, BTS, DUT	

Autres référentiels : préciser le niveau et le titre exact du référentiel

Nombre total de formations dans lesquelles l'agent intervient

Fiche à retourner dès l'arrivée de l'agent contractuel avec la signature du chef d'établissement et du SRFD

au CNPR - dispositif TUTAC - Marmilhat - BP 100 - 63370 LEMPDES

(une copie directe avec la seule signature du chef d'établissement sera également envoyée au CNPR pour une prise en compte rapide de l'inscription)